

## Avertissement

Les projections de population et de ménages consistent à appliquer des hypothèses (fécondité, migrations, comportements sociaux...) à une population de départ afin de la faire évoluer dans le temps en faisant varier, année après année, ses caractéristiques. Ces projections dépendent des choix réalisés au cours de la construction des hypothèses. Elles ne sont donc pas des prévisions et encore moins des estimations de ce que sera la zone dans dix ans.

Les résultats donnés ici concernent le scénario central (voir méthodologie). Pour les différentes zones, des calages ont été réalisés pour faire coïncider le point 2005 avec les estimations de population issues des enquêtes annuelles de recensement. En revanche, aucun calage n'est possible à l'horizon 2015. C'est pourquoi, à cette date, les sommes des populations et des ménages des zones infrarégionales sont légèrement différentes de l'estimation régionale.

Par ailleurs, la projection du nombre de ménages ne suffit pas pour établir une projection des besoins en logement. En effet, la demande potentielle de logements, qui mesure le nombre de logements neufs à construire à moyen terme, s'évalue à partir de plusieurs éléments dont l'estimation du nombre de logements nécessaires au renouvellement du parc, compte tenu des apparitions et disparitions de logements, et des changements d'affectation entre bureaux, résidences principales, résidences secondaires et logements vacants.



## 522 900 MÉNAGES FRANCS-COMTOIS EN 2015

**En 2015, la Franche-Comté compterait 522 900 ménages, soit 39 600 ménages de plus qu'en 2005. La taille des ménages continuerait à se réduire du fait du vieillissement de la population et des changements de modes de cohabitation. L'augmentation du nombre de ménages ne serait pas uniforme sur l'ensemble du territoire régional. Des zones dynamiques (zones de Besançon, de Belfort et frontalières du Doubs) coexisteraient avec des territoires à croissance modérée (zone de Montbéliard et Est et Ouest de la Haute-Saône).**

Si les tendances observées au cours de la période 1990-2005 se poursuivent, notamment celles concernant les mouvements migratoires, la Franche-Comté compterait 522 900 ménages ordinaires<sup>1</sup> en 2015, soit 39 600 ménages de plus qu'en 2005. Ainsi, entre 2005 et 2015, le nombre de ménages progresserait en moyenne de 0,8% par an. Le rythme ralentirait progressivement au cours de cette période : de 0,9% par an entre 2005 et 2009, le taux de croissance s'établirait

à 0,7% chaque année après 2010. Cette évolution globale s'accompagnerait d'une modification des caractéristiques des ménages.

La première d'entre elles serait la réduction de la taille des ménages. En Franche-Comté, la croissance du nombre de ménages entre 2005 et 2015 serait trois fois plus importante que celle de la population (+8,2% contre +2,7%). C'est pourquoi, la taille moyenne des ménages diminuerait, passant de 2,31

à 2,19 personnes par ménage en dix ans. Cette baisse n'est toutefois ni récente, ni spécifique à la Franche-Comté puisqu'elle s'observe au niveau national depuis les années soixante.

La diminution de la taille des ménages serait la conséquence directe du vieillissement de la population, combinée à l'évolution des modes de cohabitation. En effet, avec l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes âgées, seules ou en

**Des ménages plus petits**



couple, devrait augmenter et, de ce fait, entraîner une multiplication du nombre de « petits » ménages. L'arrivée des générations du baby-boom à un âge avancé accentuerait fortement cette tendance, tout comme les changements de comportement en matière de cohabitation (mises en couple plus tardives, ruptures d'union plus fréquentes...).

Le vieillissement de la population expliquerait aussi les trois quarts de la hausse du nombre de ménages. L'allongement de l'espérance de vie aurait en effet pour conséquence une augmentation du nombre de ménages âgés, que ce soient des personnes seules (souvent à la suite d'un veuvage) ou des couples. L'arrivée des générations du baby-boom à un âge avancé accentuerait, là encore, fortement le phénomène. Entre 2005 et 2015, le nombre de ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus progresserait ainsi 2,5 fois plus rapidement

**En 2015, 30,9% des ménages auraient à leur tête une personne de 65 ans ou plus**

Âge de la personne de référence	Nombre de ménages		Évolution 2005-2015 (en %)			
	2005	2015	Ensemble	Couples	Familles monoparentales	Personnes seules
Moins de 25 ans	22 500	19 900	- 11,5	- 9,7	- 7,4	- 13,3
25-34 ans	70 100	70 300	+0,3	- 10,1	+2,2	+18,6
35-64 ans	258 500	271 000	+4,9	- 5,4	+10,3	+32,2
65 ans et plus	132 200	161 600	+22,2	+16,3	+19,8	+28,7
<b>Ensemble</b>	<b>483 300</b>	<b>522 900</b>	<b>+8,2</b>	<b>- 1,3</b>	<b>+10,4</b>	<b>+24,3</b>

Source : INSEE, Omphale

que le nombre total de ménages francs-comtois. Cette augmentation serait ainsi de 22,2%, soit 29 400 ménages supplémentaires en dix ans. En 2015, les ménages âgés devraient représenter près de 31% des ménages contre 27% en 2005.

À l'inverse, le nombre de jeunes ménages serait en baisse : entre 2005 et 2015, le nombre de ménages, dont la personne de référence a moins de 25 ans, devrait diminuer de 2 600, soit un recul de 11,5%. Ils représenteraient 3,8% des ménages en 2015, soit un point de moins que dix ans plus tôt.

Enfin, en 2015, les ménages francs-comtois seraient davantage composés de personnes seules et de familles monoparentales. Entre 2005 et 2015, le nombre de ménages composés d'une personne seule progresserait de 24,3%, soit plus de 39 000 ménages supplémentaires. Les personnes seules représenteraient ainsi 38,2% des ménages en 2015 (33,3% en 2005).

Près de la moitié de la hausse du nombre de personnes seules concernerait les 35-64 ans. La désaffection pour la vie de couple et des ruptures

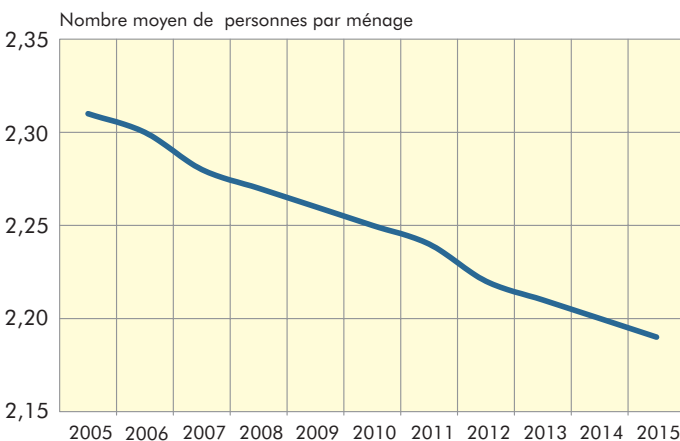
d'union plus fréquentes expliqueraient en grande partie l'augmentation dans cette tranche d'âge. Les 65 ans et plus représenteraient, quant à eux, 46% des ménages supplémentaires de personnes seules, soit 17 900 ménages. Cela serait principalement dû à l'allongement de l'espérance de vie et au développement du maintien à domicile des personnes âgées.

L'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne touche plus les hommes que les femmes,

**Plus de personnes seules et de familles monoparentales, moins de couples**

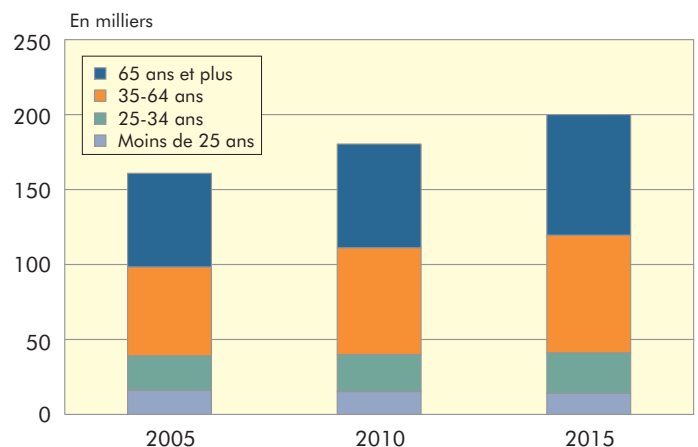
**Des ménages plus âgés**

Le nombre de personnes par ménage reculerait fortement entre 2005 et 2015



Source : INSEE, Omphale

200 000 ménages composés d'une seule personne en 2015



Source : INSEE, Omphale

avec respectivement +29,9% et +19,7% en dix ans. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que, lors d'une séparation, les femmes obtiennent plus fréquemment la garde des enfants, les hommes se retrouvant ainsi plus souvent seuls. La répartition entre les hommes et les femmes parmi les personnes seules évoluerait peu, entre 2005 et 2015, hormis aux âges extrêmes. En effet, chez les moins de 25 ans, la part des femmes seules augmenterait de trois points, passant de 47 à 50%, alors qu'elle resterait stable pour les 25-64 ans. Elle diminuerait de six points chez les 65 ans et plus pour atteindre 70% en 2015. La progression de l'espérance de vie est en effet plus forte pour les hommes que pour les femmes. Elle conduit à un allongement de la vie en couple aux âges les plus élevés. Les femmes veuves sont ainsi plus âgées que par le passé. Or, à des âges plus avancés, on les trouve plus souvent en institution et donc hors du champ de cette étude<sup>2</sup>.

Au cours de la période 2005-2015, le nombre de familles monoparentales augmenterait de 10,4%. En 2015, ces familles représenteraient 7,4% des ménages franc-comtois, soit une proportion quasiment identique à celle de 2005. La hausse serait très limitée chez les ménages de moins de 35 ans (+0,9%). Elle serait au contraire de l'ordre de 12% pour les ménages de 35 ans et plus. En 2005 comme en 2015, les 35-64 ans représenteraient plus de 70% des familles monoparentales. Néanmoins la progression du nombre de familles monoparentales la plus forte concerne les plus de 65 ans (+28,7%). Il s'agit le plus souvent de parents cohabitant avec l'un de leurs enfants célibataires et sans enfant.

Entre 2005 et 2015, le nombre de couples devrait diminuer de 1,3%. La baisse la plus importante se situerait chez les moins de 35 ans (-10,1%). La mise en couple est de plus en plus tardive en raison d'une part, de l'allongement de la durée des

### Les personnes seules sont plus souvent des femmes que des hommes

Répartition en %	2005		2015	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enfants	15,6	13,3	14,9	12,7
Adultes d'un couple	25,0	25,3	24,0	24,4
Adultes d'une famille monoparentale	0,6	2,7	0,6	2,9
Personnes vivant hors famille	1,5	1,6	1,6	1,6
Personnes seules	6,5	7,9	8,2	9,2

Sources : EAR 2005 - Omphale

Note de lecture : en 2005, 15,6% de la population vivant au sein d'un ménage sont des enfants de sexe masculin

## Entre 1990 et 2005, l'augmentation du nombre de ménages s'est accompagnée d'une hausse du nombre de logements

### ● Un accroissement du parc immobilier

En 2005, la Franche-Comté comptait environ 558 000 logements, dont 87% étaient occupés en tant que résidences principales. Le parc de résidences principales a connu une forte augmentation (+18,9%), passant de 408 000 en 1990 à 485 500 en 2005.

Au cours de la même période, la population vivant dans ces logements a augmenté de 3,6%, ce qui s'est traduit par une baisse du nombre moyen d'occupants, qui est passé de 2,63 en 1990 à 2,29 en 2005. Cette tendance est identique à celle observée sur le territoire national. Le parc de résidences secondaires et de logements vacants est, quant à lui, resté globalement stable durant les quinze dernières années, avec en 2005 près de 73 000 logements.

### ● Le nombre de propriétaires augmente

Parmi les résidences principales, le nombre de ménages propriétaires de leur logement ne cesse de s'accroître depuis 1990 (+27% en 15 ans). En 2005, près de six ménages sur dix (un peu plus de 289 000) possèdent un bien immobilier.

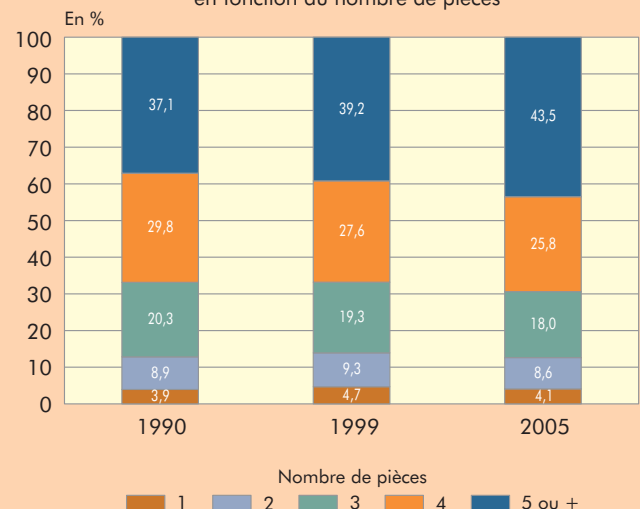
Le nombre de HLM dans la région représente 32,5% des logements du parc locatif, qui comprend, dans son ensemble, 196 300 habitations. Ce taux est inférieur à celui enregistré sur l'ensemble du territoire national (34,4%).

### ● La structure des résidences principales

Parallèlement à la diminution du nombre moyen d'occupants, la taille des logements ne cesse d'augmenter. L'évolution la plus marquée concerne les logements de cinq pièces et plus puisqu'ils ont augmenté de 39,5% en 15 ans.

### Des logements des plus en plus grands

Évolution de la répartition des résidences principales en fonction du nombre de pièces



Sources : Recensements de la population 1990 et 1999

et enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006

Note de lecture : En 1990, les résidences principales ayant cinq pièces ou plus représentaient 37,1% des logements.

études et, d'autre part, de la difficulté de trouver un emploi stable permettant d'assurer une certaine indépendance. Les jeunes actifs sont, en effet, plus souvent sur des postes à durée déterminée ou d'intérim. Le nombre de couples serait en baisse également pour les 35-64 ans, mais dans une proportion moindre (- 5,4%). Inversement, le nombre de couples dont la personne de référence a plus de 65 ans devrait augmenter de 16,3% entre 2005 et 2015. Cette croissance serait due principalement au vieillissement des couples de la génération nombreuse d'après-guerre combiné à l'allongement de l'espérance de vie.

À un échelon géographique plus fin, l'évolution du nombre de ménages serait très différente d'un territoire de la région à un autre. Il est possible de distinguer trois grands types d'évolution parmi les zones étudiées : des zones à forte croissance, des zones où les évolutions sont modérées en lien avec la diminution

de la population et celles où le rythme de croissance est proche de la moyenne régionale. Il convient toutefois d'être prudent, notamment par rapport à d'éventuelles modifications importantes quant au comportement migratoire de la population sur des zones de taille modeste (cf. méthodologie).

Les zones de Besançon et de Belfort, ainsi que les zones frontalières du Doubs (Frontière 25 Nord et Frontière 25 Sud) connaîtraient une très forte croissance du nombre de ménages au cours de la période 2005-2015, avec des rythmes de croissance supérieurs à 1% par an. Le rythme atteindrait même 1,7% par an pour la zone Frontière 25 Sud.

Ces zones auraient plusieurs caractéristiques communes. Elles seraient les seules à avoir des soldes naturels et migratoires positifs, qui plus est très fortement excédentaires. Elles présenteraient aussi

une forte part de jeunes de moins de vingt ans.

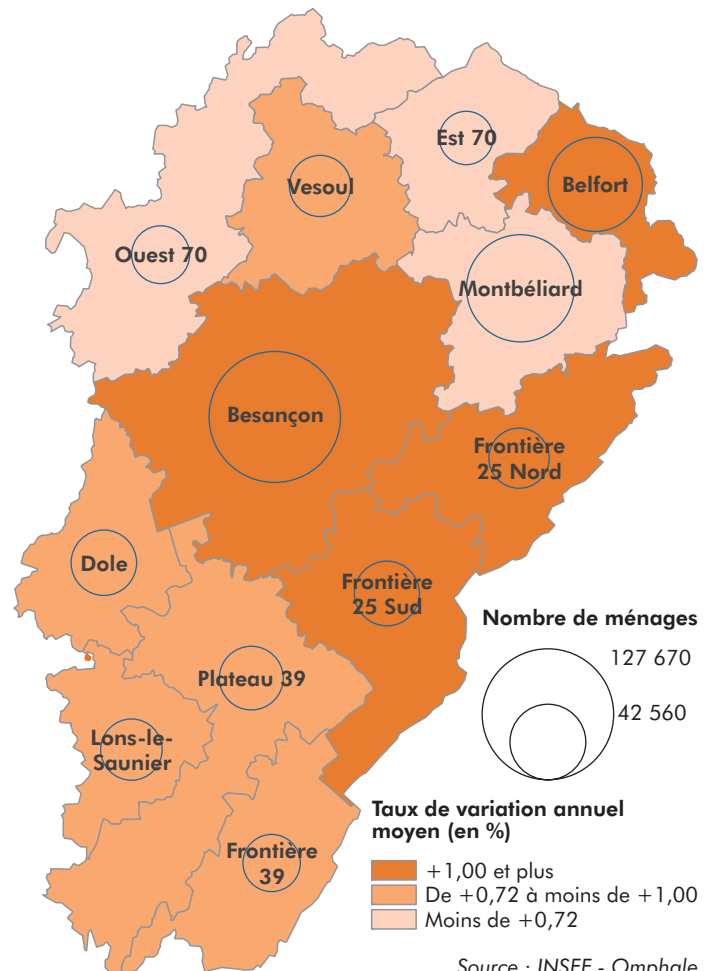
Toutefois, ces zones posséderaient également leurs propres particularités. Les zones frontalières du Doubs seraient les seuls territoires francs-comtois où le nombre de ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans augmenterait fortement au cours des dix années (+15,4% en moyenne). L'attraction du travail frontalier apporte une certaine attractivité à ces zones. Par ailleurs, la part en 2015 des personnes seules

serait parmi les plus faibles : 35% pour la zone Frontière 25 Sud et 33% pour la zone Frontière 25 Nord, malgré des progressions plus fortes que dans les autres territoires régionaux (respectivement +35,1 et +32,9%). Dans les zones de Belfort et de Besançon, contrairement à la majorité des territoires francs-comtois, le nombre de ménages de moins de 35 ans resterait stable entre 2005 et 2015.

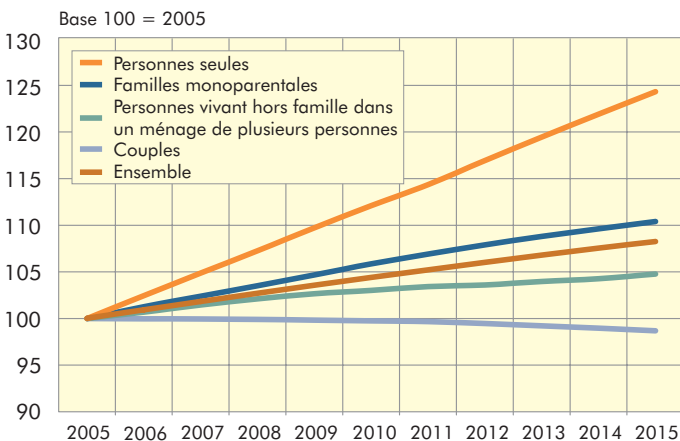
À l'opposé de ces zones dynamiques, la croissance du nombre de ménages serait beaucoup plus modeste dans

**Des évolutions différentes selon les zones franc-comtoises**

**Nombre de ménages en Franche-Comté en 2005 et évolution entre 2005 et 2015**



**Évolution du nombre de ménages francs-comtois selon leur type**



Source : INSEE, Omphale

Source : INSEE - Omphale © IGN - INSEE 2008

trois zones situées au nord de la Franche-Comté. Ainsi, les zones de Montbéliard et de Haute-Saône, à l'exception de celle de Vesoul, gagneraient peu de ménages (de 0,3% à 0,7% par an). Ce faible gain serait directement lié à l'évolution de la population de ces zones. En effet, ces territoires seraient les seuls à perdre de la population d'ici 2015. La baisse de la population atteindrait 0,3% par an dans l'ouest de la Haute-Saône et 0,2% dans les deux autres zones. La zone de Montbéliard serait la seule zone franc-comtoise où la progression du nombre de ménages serait exclusivement due à une forte hausse du nombre de ménages âgés (+2,6% par an). Ces zones seraient aussi celles qui perdraient le plus de couples. La baisse serait particulièrement importante dans la zone Ouest 70 et

dans celle de Montbéliard (-0,5% par an).

L'évolution du nombre de ménages dans les quatre zones du Jura et dans celle de Vesoul serait assez proche de la tendance régionale. Cependant, la zone frontalière du Jura possède certaines spécificités propres aux zones frontalières. Ainsi, le nombre de ménages de moins de 35 ans devrait croître (+1,9% en dix années) tandis que celui de couples de moins de 35 ans diminuerait faiblement. La part des personnes seules parmi la population totale serait inférieure de deux points à la moyenne régionale (36%).

Toutefois, ces aspects seraient moins prononcés que dans les deux zones frontalières du Doubs. D'ailleurs, contrairement à ces deux zones, celle du Jura devrait enregistrer plus de départs que d'arrivées au cours de la période.

La population des zones du Plateau jurassien et de Vesoul devrait faiblement évoluer entre 2005 et 2015. En revanche, la baisse du nombre de ménages de moins de 35 ans devrait être parmi les plus fortes de toutes les zones franc-comtoises (entre -7 et -8%).

Enfin, les zones de Lons-le-Saunier et de Dole seraient parmi les quatre territoires régionaux les plus touchés par le vieillissement de la population, juste après les zones Plateau 39 et Ouest 70. En 2015, 23% ou plus

de la population de ces zones auraient 65 ans ou plus. Ces zones seraient également celles où la part des personnes âgées vivant seules est la plus forte. En 2015, les personnes de 65 ans et plus vivant seules représenteraient 17,4% de l'ensemble des ménages de la zone de Dole et 19,2% de celle de Lons-le-Saunier. ■

Florence BRULEY  
Caroline GUICHARD  
Yves LEBEAU

## Les ménages francs-comtois à l'horizon 2030

Entre 2015 et 2030, le nombre de ménages francs-comtois devrait continuer d'augmenter pour atteindre 565 100 en 2030. Le rythme de croissance serait cependant moins soutenu que sur la période 2005-2015 (0,5% par an contre 0,8%).

Les grandes tendances observées au cours de la période 2005-2015 se confirmeraient et l'importance de la génération du baby-boom accentuerait certaines évolutions. Ainsi, le nombre de personnes seules devrait continuer sa progression (+26,3%), mais le rythme serait deux fois plus soutenu dans la tranche des 65 ans et plus que dans les autres tranches d'âge. En 2030, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteraient 45% de l'ensemble des personnes seules, soit près de sept points de plus qu'en 2015.

Le nombre de familles monoparentales augmenterait de 6,7% (+10,4% entre 2005 et 2015), tandis que celui des couples devrait continuer à diminuer (-5%). Comme entre 2005 et 2015, cette baisse concernerait uniquement les couples jeunes, le nombre de couples dont la personne de référence a 65 ans ou plus augmentant de 18,3%.

La France connaît depuis plusieurs années une importante crise du logement à laquelle la Franche-Comté n'échappe pas, même si son impact y est beaucoup moins important que dans la plupart des grandes métropoles. Dans ce contexte les politiques mises en oeuvre par l'État, les collectivités et leurs partenaires ont pour objectif de permettre à chaque ménage de disposer d'un logement adapté à ses besoins et à ses ressources et de pouvoir s'y installer durablement.

L'efficacité de la mise en oeuvre de ces politiques nécessite de mieux connaître les besoins en logement sur les différents territoires de la région et en terme de coût pour son occupant

À cet effet, après avoir consulté le comité régional de l'habitat (CRH), la direction régionale de l'Équipement de Franche-Comté a lancé une étude d'estimation des besoins en logements dans la région à l'horizon 2020.

Rappelons que ces besoins, si ils ont des liens réels avec l'évolution de la population, sont fortement caractérisés par d'autres composantes :

- l'évolution du nombre de ménages (avec le phénomène de la diminution de la taille des ménages)
- l'évolution du parc (avec les démolitions et avec la construction neuve)
- le changement de destination des locaux (par exemple les flux entre les résidences secondaires ou les commerces et les résidences principales)
- les besoins de fluidification des marchés de l'habitat (notion de marché tendu ou détendu)
- et enfin l'adéquation entre l'offre et la demande : prix, taille, confort, implantation, statut d'occupation (HLM; locatif privé ou propriétaire)

Un volet important de cette étude porte ainsi sur les projections du nombre de ménages pour lequel la DRE s'est tout naturellement rapprochée de la direction régionale de l'INSEE.

L'étude d'estimation des besoins en logements sera présentée au CRH et fera l'objet de publications diverses d'ici la fin de l'année.

Direction régionale de l'Équipement

## Méthodologie et définitions

### Définitions

**Ménage** : un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par un lien de parenté.

Les individus peuvent être classés selon leur mode de cohabitation, regroupés en six modalités dans cette étude.

**Enfant d'un couple ou d'une famille monoparentale** : l'enfant d'une famille est compté comme tel quel que soit son âge, s'il n'a pas de conjoint ou d'enfants vivant dans le ménage. Il peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, enfant adopté, enfant en tutelle de l'un ou de l'autre parent.

**Adulte d'un couple avec ou sans enfant** : individu vivant en couple ; les conjoints pouvant être mariés ou non.

**Adulte d'une famille monoparentale** : parent sans conjoint, vivant avec un ou plusieurs enfants.

**Personne hors famille** : individu du ménage qui n'appartient pas à la famille principale. Lorsqu'il n'y a que des personnes sans lien de parenté dans le ménage, celui-ci est entièrement constitué de personnes hors famille (exemple : des colocataires).

**Personne seule** : individu vivant seul dans un logement.

**Personne hors ménage** : individu appartenant soit à la population des collectivités, soit à la population des établissements (exemple des détenus) et n'ayant pas de résidence personnelle ou soit à la population des habitations mobiles, y compris les marinières et les sans-abri.

Le **solde naturel** d'une période est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de cette période.

Le **solde migratoire** d'une période est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de cette période.

<sup>1</sup> La population est classée selon six modes de cohabitation : enfant d'un couple ou d'une famille monoparentale, adulte d'un couple avec ou sans enfant, adulte d'une famille monoparentale, personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes, personne seule et personne hors ménage.

### Projections de population

Les projections de population sont réalisées à l'aide du modèle Omphale. Ce modèle consiste à faire évoluer, année par année, les effectifs par sexe et âge d'une population à partir de trois composantes que sont la natalité, la mortalité et les migrations.

Ainsi, la population de l'année  $n+1$  est obtenue en faisant vieillir d'un an les individus de l'année  $n$  en appliquant des quotients de mortalité et des quotients migratoires par sexe et âge à l'ensemble de la population. Pour obtenir le nombre de naissances (i.e. l'effectif d'âge 0), on applique des quotients de fécondité aux femmes de 15 à 49 ans. Tous ces quotients sont déterminés en tenant compte des tendances de fécondité, de mortalité et de migrations de la zone, observées par le passé.

Les projections de population s'appuient sur la population estimée au 1er janvier 2005, mais, selon le zonage étudié, la méthodologie diffère.

#### ● Zonage régional

Les projections sont réalisées à partir des effectifs par sexe et âge de la population issus des estimations localisées de population au 1er janvier 2005. Les quotients de fécondité et de mortalité de référence sont ceux de 2005 et les quotients migratoires de référence sont calculés sur la période 1990-2005.

#### ● Zonage infra-départemental

Les projections sont réalisées à partir des effectifs par sexe et âge de la population issus du recensement 1999. Ainsi, les quotients de fécondité et de mortalité de référence sont ceux de 1999 et les quotients migratoires de référence sont calculés sur la période 1990-1999.

Deux étapes sont nécessaires. Tout d'abord, la population totale de la zone au 1er janvier 2005 est estimée à partir des résultats des enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006. Ensuite, on ajuste la projection en base 1999 en la faisant « passer » par le point 2005 estimé tout en conservant les caractéristiques propres de la zone.

Dans le scénario présenté dans cette étude (scénario central) :

- les taux de fécondité ont été maintenus à leur niveau de 2005 pour les zonages départementaux et régionaux et à leur niveau de 1999 pour les zonages infra-départementaux ;
- la mortalité baisse au même rythme que celui observé en France métropolitaine sur les quinze années allant de 1988 à 2002 ;
- les quotients migratoires de référence sont maintenus sur la période de projection.

### Projections de ménages

À partir des projections de population obtenues dans le cadre du scénario central, on fait évoluer, année par année, les comportements de cohabitation<sup>1</sup> de la population d'une zone. On applique ensuite un taux de personnes de référence qui est maintenu constant au cours de la période de projection.